

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 JUILLET 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le onze juillet à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal d'AVELUY, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de M. Christophe **BUISSET**, Maire.

Etaient présents : M. Christophe **BUISSET**, M. Dominique **MILLE**, M Didier **FOLLET**, M. Philippe **ANDRÉ**, M Julien **MOURET**, Mme Martine **BRÉART**

Etaient absents : M. René **FIERS** (excusé), M. Daniel **VALVEKENS** (excusé), Mme Paule **CLIQUET** (excusée), M. Thierry **CRAMPON** (donne pouvoir à Dominique **MILLE**), Mme Annie **LEJEUNE** (donne pouvoir à Philippe André), Mme Virginie **LECOINTE** (donne pouvoir à Didier Follet), Mme Laëtitia **CHABÉ** (donne pouvoir à Christophe **BUISSET**).

Le Conseil Municipal a élu pour secrétaire de séance M. Dominique **MILLE**.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 13 Présents : 06 Procuration : 04 Votants : 10

Ordre du jour

- Adhésion au groupement de commandes « solutions informatiques et connectivités »
- Renouvellement du contrat SACPA
- Renouvellement du contrat de restauration scolaire API
- Contrat de mise à disposition d'une salle par l'APACA
- Désignation d'un correspondant incendie et secours
- Demande de subvention auprès de la région Hauts de France pour le projet de salle multi activités
- Questions diverses
- Droit d'initiative

Constat de quorum

Monsieur le Maire fait la constatation d'absence de quorum requis pour la tenue de la séance du conseil municipal.

Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, lorsqu'il y a absence de quorum le Conseil Municipal peut être convoqué à nouveau à trois jours au moins d'intervalle. Il pourra alors délibérer valablement, sans condition de quorum.

Il est donc décidé que le Conseil Municipal se réunira à nouveau le mardi 29 juillet 2025 à 18h30.

Monsieur le Maire lève la séance à 19h00.

